

Certificat Résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter

Municipalité

Saint-Michel

Je, Caroline Provost,
Greffier ou secrétaire-trésorier

atteste que :

à la suite de la procédure d'enregistrement relative :

au règlement à la résolution

2017-177

Numéro

ayant pour titre : Règlement décrétant une dépense de 525 000\$ et un emprunt de 400 000\$ pour procéder au
démantèlement de l'usine Neuchâtel et à des travaux de raccordement des résidences jusque-là desservies par cette
station au réseau d'égout principal;

A) le nombre de personnes habiles à voter établi est de :

167

Nombre

B) le nombre de demandes requis pour qu'un
scrutin référendaire soit tenu est de :

28

Nombre

C) le nombre de demandes faites est de :

0

Nombre

Par conséquent, je déclare que :

le règlement la résolution

2017-177

Numéro

est réputé(e) approuvé(e) par les personnes habiles à voter;

un scrutin référendaire doit être tenu.

Lecture faite à Saint-Michel ce 27 juin 2017 à 19 h 01
Endroit Date Heure

Signature

(s) Caroline Provost

Greffier ou secrétaire-trésorier

2017	06	27
année	mois	jour